



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Lancement du parc côtier Kiskotuk

L'Isle-Verte, le 1^{er} novembre 2012 – À la Maison Girard à L'Isle-Verte, la MRC de Rivière-du-Loup est fière de présenter, conjointement avec les partenaires du projet soit les municipalités de L'Isle-Verte et de Cacouna, ainsi que la Première Nation Malécite de Viger et la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent, le tout nouveau parc côtier Kiskotuk.

« C'est grâce à la volonté de la MRC de Rivière-du-Loup de protéger et de mettre en valeur ce secteur côtier exceptionnel que l'idée de travailler sur un concept novateur de parc régional a vu le jour », précise le préfet Michel Lagacé. Dans la démarche de réalisation de ce projet, qui a duré plus d'une année, la MRC a été soutenue par l'ensemble de ses partenaires, par un comité de travail et par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada. « La mise en place de parcs régionaux ne découle pas de l'État, mais bien d'une volonté du milieu de mettre en valeur et de protéger des sites reconnus comme étant remarquables », précise le préfet.

Constitué d'une bande littorale de 20 kilomètres de Cacouna à L'Isle-Verte, incluant des terres privées et des terres publiques, ce parc régional regroupe quatre différents secteurs de découverte et de services accessibles à partir de la route 132, soit les secteurs du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, des Passereaux, des Roitelets et du Quai de L'Isle-Verte.

Le nom du parc ainsi que l'image identitaire choisis représentent bien les particularités physiques et historiques de ce secteur côtier. Le mot « Kiskotuk », qui signifie en langue malécite « terre dénudée à marée basse », évoque parfaitement la biodiversité exceptionnelle des lieux, le marais salé, les tourbières et les différentes espèces animales et végétales. De plus, le nom et l'image identitaire du parc côtier évoque l'influence de la culture et de la communauté Malécite sur ces terres.

« Ce parc régional, en plus de regrouper des attraits naturels uniques sous un même label, est une occasion de promouvoir un produit d'appel touristique et de proposer des services d'accueil, d'interprétation, d'hébergement et de récrétourisme sur les terres publiques du territoire, tout en conservant la diversité des écosystèmes naturels, les qualités paysagères et la quiétude des lieux », déclare le directeur de la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent, monsieur Robert Gagnon. « Puisque le parc inclut des terres

privées, les propriétaires terriens concernés ont été rencontrés en février dernier par le comité de travail afin de leur présenter les objectifs poursuivis par la création du parc Kiskotuk », ajoute monsieur Gagnon. Pour atteindre ses objectifs, la gestion du parc devra être axée sur l'information, l'animation et la sensibilisation des résidents et des passants à la richesse patrimoniale et naturelle du territoire afin qu'ils adoptent des changements de comportements profitables au milieu. Le développement du parc se fera en entière harmonie avec les propriétés privées.

Un plan d'aménagement et de gestion du territoire du parc a été réalisé. Ce document, qui fait l'inventaire des infrastructures déjà en place et propose une bonification de celles-ci, peut être téléchargé sur le site Internet de la MRC (www.riviereduloup.ca). La prochaine étape à franchir sera la réalisation d'une étude de faisabilité technico-commerciale pour chiffrer les investissements nécessaires et évaluer la rentabilité du projet.

La Société du parc côtier Kiskotuk, a qui la MRC a confié le mandat d'assurer la gestion du parc, a été officiellement incorporée en juillet 2012. L'assemblée de fondation de cet organisme sans but lucratif aura lieu à la fin du mois.

- 30 -

Sources : Raymond Duval, directeur général
MRC Rivière-du-Loup

Robert Gagnon, directeur général
Corporation PARC Bas-St-Laurent

Pour information : Robert Gagnon, directeur-général
Corporation PARC Bas-St-Laurent
Téléphone : (418) 867-8882 # 201
Télécopie : (418) 867-8732
direction@parcbasstlaurent.com